

Séance académique du 21 novembre 2018

Communication de M. Christian Sorrel,
professeur d'histoire contemporaine, Université de Lyon
membre associé de l'Académie de Savoie

**Matériaux pour une biographie : Mère Marie-Félicité Veyrat,
supérieure des Sœurs de Saint-Joseph de Chambéry (1815-1885)**

« Vous que j'avais connue autrefois si rieuse / Quelle pensée ardente et triste et sérieuse / Vous fit frapper, ma sœur, aux portes d'un couvent. » Dans *La coupe de l'exil*, Jean-Pierre Veyrat interpelle en ces termes sa sœur Joséphine, entrée en 1830 dans la congrégation de Saint-Joseph de Chambéry sous le nom de Marie-Félicité¹. Si la mémoire du poète n'est pas totalement oubliée dans la société savoyarde, ne serait-ce que parce qu'une rue de Chambéry lui est dédiée, il n'en est pas de même de celle de sa cadette, sauf au sein de l'institut dont elle a assuré la direction pendant plus de quarante ans². Les historiens ont découvert sa personnalité en étudiant le rôle des Sœurs de Saint-Joseph de Chambéry en Savoie et dans le monde, à la suite de la thèse de Claude Langlois sur les congrégations françaises à supérieure générale³. Ils l'ont évoquée jusqu'ici surtout comme une femme d'action et de pouvoir en laissant dans l'ombre l'intimité de sa foi, qui relèverait de l'oralité et serait hors de portée de toute analyse. L'évolution actuelle de l'historiographie religieuse vers la prise en compte du for interne invite cependant à franchir une nouvelle étape. Celle-ci est rendue possible par l'existence d'un dossier constitué après la mort de la supérieure et conservé dans les archives de sa congrégation, déposées désormais aux archives du diocèse de Chambéry. Entrouvert en 1934 par le jésuite Henri Demain pour le chapitre de son livre dédié à la « vie intérieure » de la Mère Marie-Félicité, un passage classique de toute hagiographie⁴, il donne un accès indirect à l'histoire d'une âme dans sa singularité et aide à restituer le climat spirituel des années de la reconstruction du catholicisme savoyard après la rupture de la fin du XVIII^e siècle.

¹ Jean-Pierre VEYRAT, *La coupe de l'exil*, Paris, Prudhomme, 1840, p. 86 (« À ma sœur »).

² Léon BOUCHAGE, *La Révérende Mère Marie-Félicité, née Veyrat*, 3^e éd., Chambéry, Imprimerie savoissienne, 1886, 59 p. ; Christian SORREL, « Joséphine Veyrat », dans *La Savoie*, Paris, Beauchesne, 1996, p. 407-408 et « Veyrat Joséphine », dans Anne COVA, Bruno DUMONS (dir.), *Destins de femmes. Religion, culture et société (France, XIX^e-XX^e siècles)*, Paris, Letouzey et Ané, 2010, p. 439-440.

³ Claude LANGLOIS, *Le catholicisme au féminin. Les congrégations françaises à supérieure générale au XIX^e siècle*, Paris, Cerf, 1984, 775 p.

⁴ Henri DEMAÏN, *Mère Marie-Félicité (Joséphine Veyrat) 1815-1885*, Paris, DDB, 1934, xvi-207 p.

Le parcours d'une supérieure générale

En décembre 1843, quand la Sœur Marie-Félicité est élue pour la première fois supérieure de sa congrégation, celle-ci compte à peine une soixantaine de membres. Les premières Sœurs de Saint-Joseph, une famille religieuse née au Puy au XVII^e siècle, sont arrivées de Lyon à Aix-les-Bains en 1812¹. Elles ont acquis leur autonomie et formé une congrégation diocésaine entre 1816 et 1823, après la restitution du duché de Savoie au royaume de Piémont-Sardaigne. Mais l'élan initial a été rapidement stoppé, en raison de la faiblesse du recrutement et des incohérences de la gestion de la première supérieure, la Mère Saint-Jean Marcoux. Quarante ans plus tard, en avril 1885, lors du décès de la Mère Marie-Félicité, la congrégation compte plus de 750 membres dans quelque 90 maisons, distribuées en provinces à partir de 1866. Plus de la moitié relèvent de la province de Savoie, y compris la modeste colonie russe. Les autres sont rattachées aux provinces du Bourbonnais, d'Italie, du Danemark, de Norvège et Suède et du Brésil, tandis que les portes des États-Unis s'entrouvrent².

Le succès est indéniable et il tient pour une part à la conjoncture locale favorisée par la rencontre entre une offre de personnel issu des familles nombreuses des bourgs et des villages et une demande d'enseignement et d'assistance que l'État, sarde puis français, laisse l'Église catholique satisfaire dans une société en voie de rechristianisation³. Il tient aussi à la relance de la mission lointaine à partir des années 1830 sous l'impulsion du Saint-Siège. Mais il tient tout autant à la personnalité de Joséphine Veyrat, religieuse à quinze ans, supérieure à vingt-huit ans. Fille d'un propriétaire aisé de Grésy-sur-Isère, quinzième de dix-huit enfants issus de deux lits, elle vit dans sa famille les déchirements de l'époque comme en témoigne l'itinéraire de son frère Jean-Pierre, passé du libéralisme anticlérical au catholicisme monarchiste⁴. Enfant pieuse, admise au pensionnat chambérien des Sœurs de Saint-Joseph, elle désire rapidement entrer dans la congrégation. Elle y parvient en août 1830, malgré les réticences de son père, ballotté entre les avis contraires de ses fils, et fait profession en octobre 1832, après un noviciat jalonné de doutes et de luttes. Elle enseigne pendant quelques années puis devient en 1836 maîtresse des novices, un indice de son talent précoce, mais aussi un symptôme des difficultés de la petite congrégation. Ce n'est donc pas un hasard si elle est appelée à succéder à la Mère Saint-Jean Marcoux en 1843.

La tâche de la nouvelle supérieure n'est pas aisée. Elle doit d'abord rétablir l'équilibre de vie dans la congrégation, qui manque de régularité et de moyens. C'est une condition nécessaire pour soutenir le mouvement des vocations qui démarre aussitôt (14 professes choristes de 1841 à 1845, 27 de 1846 à 1850, 40 de 1851 à 1855) et permet la création de nouveaux postes en Savoie puis, à partir de 1856, hors du duché (82 pendant tout le supérieurat). Mais l'affirmation de l'autorité de la Mère Marie-Félicité se heurte à la volonté de contrôle de Mgr Billiet, archevêque de Chambéry depuis 1840. En 1841, il s'était opposé au projet de ses col-

¹ Léon BOUCHAGE, *Chroniques de la congrégation des Sœurs de Saint-Joseph de Chambéry*, t. 1, Chambéry, Imprimerie générale savoisiennne, 1911, xvi-639 p.

² Christian SORREL, « Romanisation et expansion internationale : les Sœurs de Saint-Joseph de Chambéry de 1843 à 1914 », dans *Schweizerische Zeitschrift für Religions- und Kulturgeschichte*, t. 105, 2011, p. 117-139.

³ Christian SORREL, *Parcours religieux dans la Savoie contemporaine*, Montmélian, La Fontaine de Siloé, 2017, 486 p.

⁴ Alfred BERTHIER, *Autour des grands romantiques. Le poète savoyard Jean-Pierre Veyrat, 1810-1844. Étude biographique et littéraire*, Paris, H. Champion, 1921, xxxv-343 p.

lègues de Lyon et de Turin de donner une supérieure générale unique aux congrégations diocésaines de Saint-Joseph pour éviter que les Ordinaires ne soient « étrangers » à leur direction¹. En 1849, il se réserve la fonction de supérieur ecclésiastique de la congrégation chambérienne et interdit la réélection de la Mère Marie-Félicité au terme de son second triennat. Il demande un intervalle de trois ans, même si les constitutions ne prévoient rien sur ce point, et nomme lui-même la nouvelle supérieure, la Sœur Saint-Jean Boissat². Après dix mois pourtant, il accepte le départ de cette dernière pour l'Inde dans le cadre d'un échange avec la congrégation de Saint-Joseph d'Annecy et la remplace par la Mère Marie-Félicité, conformément aux vœux des sœurs³. Elle ne quittera plus cette fonction, sans cesse réélue jusqu'à sa mort, avec l'accord du Saint-Siège.

La crise de 1850 n'est pas étrangère à la décision de la supérieure d'entreprendre la révision des constitutions de la congrégation, rendue nécessaire par les discordances entre les éditions successives des textes du XVII^e siècle et leur inadéquation, et de les faire approuver par le pape. La difficulté est double. Mgr Billiet n'entend pas hâter le processus et reste à distance du puissant mouvement qui porte le catholicisme vers le foyer romain au milieu du siècle. La Congrégation des évêques et réguliers hésite à approuver les congrégations à vœux simples que les canonistes excluent de l'état « religieux », subordonné aux vœux solennels, même si la législation commence à évoluer⁴. Un long combat débute que la Mère Marie-Félicité mène avec constance. Elle mobilise des réseaux ecclésiastiques et aristocratiques autour de personnalités comme le Père Alphonse de Rumilly, définitiveur général des Capucins, et la marquise Costa de Beauregard, parente de Mgr de Mérode, proche de Pie IX. Elle se rend elle-même à Rome en 1857, avec l'autorisation de Mgr Billiet, obtenue par l'abbé Bogey, précepteur des princes de Savoie. La même année, le 2 octobre, la congrégation, déjà honorée d'un bref laudatif le 6 juin 1856, est reconnue comme congrégation à vœux simples. Mais les bureaux romains tardent à envoyer leurs remarques sur les nouvelles constitutions, notamment la durée du mandat de la supérieure que la titulaire cherche à étendre et que l'archevêque veut limiter⁵. Après plusieurs moutures, elles sont finalement approuvées le 22 mars 1861. Leur promulgation est différée jusqu'au 7 septembre 1862, le temps de mettre en conformité les autres textes règlementaires (directoire, cérémonial des vêtements et des professions).

À peine achevé, le chantier est bientôt à reprendre en raison de la nouvelle orientation missionnaire de la congrégation qui n'a pas réglé les relations entre la maison mère et les établissements lointains ni défini le rôle des Ordinaires, évêques ou vicaires apostoliques. Des difficultés surgissent sur le terrain, surtout dans le diocèse brésilien d'Itù, où les tensions internes à la communauté et le jeu des prêtres savoyards, imbus de l'ascendant inhérent au sacerdoce

¹ Lettre à Mgr Vibert, évêque de Maurienne, 2 septembre 1841, citée par Valérie DUCLOS, *Les débuts des congrégations des Sœurs de Saint-Joseph en Savoie 1812-1843*, mémoire de maîtrise, Université de Savoie, 1995, p. 53.

² Archives des Sœurs de Saint-Joseph de Chambéry [ASSJC], dossier « nomination des supérieures » : lettres de Mgr Billiet à la Mère Saint-Jean, 3 et 5 février 1850.

³ En 1851, Mgr Billiet abandonne la charge de supérieur ecclésiastique et la confie au vicaire général Gros. En 1853, il crée un poste d'aumônier de la maison mère.

⁴ Robert LEMOINE, *Le droit des religieux du concile de Trente aux instituts séculiers*, Paris, DDB, 1956, p. 273-284.

⁵ Au final, le mandat est de six ans, renouvelable une fois. Mais il peut être prolongé au-delà de douze ans avec l'accord du Saint-Siège. Voir Christian SORREL, « Romanisation... », p. 119-123.

masculin, aggravent les effets de l'éloignement¹. La Mère Marie-Félicité, non moins prompte à affirmer son autorité, vue à distance comme de l'autoritarisme, suspecte la supérieure locale, la Mère Marie-Théodore Voiron, de se prêter à une manœuvre séparatiste, alors que celle-ci « désire savoir à qui [elle] doit obéir en premier lieu² ». La crise, finalement réglée, conduit la supérieure générale à proposer un chapitre additionnel aux constitutions pour organiser les établissements lointains en provinces, dotées de noviciats. La Congrégation des évêques et réguliers accepte la modification *ad experimentum*, le 27 juin 1865, mais en l'étendant à l'ensemble de la congrégation par souci d'uniformité. Dix ans plus tard, à l'occasion d'un nouveau séjour romain, la Mère Marie-Félicité, confirmée dans sa charge par Pie IX, obtient l'approbation définitive de ce chapitre et la révision globale des constitutions pour harmoniser le tout (18 décembre 1874). Le 23 juillet 1875, enfin, le pape accorde un bref d'approbation qui confirme solennellement la nouvelle version³. En 1879, en revanche, il refuse d'accorder à la supérieure le généralat à vie demandé par le conseil général avec l'accord des provinces, tout en la confirmant dans sa charge pour douze années de plus⁴.

La stabilisation institutionnelle accompagne la croissance des effectifs et des œuvres que symbolisent, près de la ville ancienne, la maison mère et ses dépendances scolaires, « un quartier entier bâti par [la supérieure], enchâssant dans ses flancs un joyau d'architecture, la chapelle construite et sculptée sur les dessins de Pellegrini », écrit le chanoine Bouchage⁵. Elle y gouverne avec autorité, sinon sans partage, au risque de s'enfermer dans son rôle avec l'âge et les maladies. En 1874, le chanoine Vivien, visiteur canonique, note son « air grave et imposant » et se fait l'écho de critiques de quelques sœurs sur la « difficulté de l'entretenir », sans que cela débouche sur un « malaise grave⁶ ». Mais les tensions avec la curie diocésaine sont récurrentes et, en 1880, la supérieure doit affronter les critiques du vicaire capitulaire Mareschal : « J'ai pris la résolution de n'entrer dans aucune discussion ; je préfère porter ma croix en silence », répond-elle⁷.

Si elle se déplace peu, la Mère Marie-Félicité écrit beaucoup : circulaires, lettres d'affaires, lettres aux sœurs ou aux notables, comme le montrent les échanges avec l'ancien député de la Savoie Albert Costa de Beauregard. En 1882, elle s'alarme de la vente possible du fief de La Motte-Servolex : « Tous ces souvenirs si chers ne disent-ils plus rien à votre cœur et briserez-vous d'un seul coup des liens si nombreux [...] ? La Savoie n'a-t-elle pas le droit d'attendre son salut de ses enfants les plus généreux et l'abandonneront-ils quand elle est malheureusement tombée entre des mains ennemies ? [...] Que deviendront les principes catholiques et religieux s'il n'y a plus personne pour les soutenir⁸ ? » Le marquis, obligé de choisir entre la

¹ Le Père Eugène, capucin, dénonce les « reproches incessants venus de si loin, et d'une femme », Archives de l'archevêché de Chambéry [AAC], 43 F 141 : lettre au cardinal Billiet, 20 septembre 1865.

² *Ibid.* : lettre de la Mère Marie-Théodore au cardinal Billiet, 20 janvier 1865. Voir Christian SORREL, « Romani-sation... », p. 124-28 et « Voiron Louise », dans Anne COVA, Bruno DUMONS (dir.), *Destins...*, p. 447-448.

³ Une dernière révision sera nécessaire en 1890 (composition du chapitre général, nomination des provinciales), un an après le passage de la congrégation sous la tutelle de la Congrégation de la Propagande.

⁴ ASSJC, dossier « nomination des supérieures » : correspondance, 1879.

⁵ Léon BOUCHAGE, *La Révérende Mère...*, p. 39.

⁶ AAC, 43 F 141 : rapport de la visite canonique, 4 septembre 1874.

⁷ ASSJC, correspondance 1844-1891 : lettre du vicaire capitulaire à la supérieure, 25 octobre 1880, et réponse.

⁸ Archives départementales de la Savoie, 1 J : lettre à Albert Costa de Beauregard, 1^{er} juillet 1882. Sur les Costa, voir Christian SORREL, « Costa de Beauregard famille », dans *La Savoie...*, p. 133-136 et *Servir la République. Députés et sénateurs Savoie et Haute-Savoie 1871-1940*, Montmélian, La Fontaine de Siloé, 2009, p. 108-111.

dotation de ses filles et le rôle social de sa famille, faute de revenus suffisants, lui avoue son impuissance après des années de sacrifices « pour continuer la tradition » en « tapissant sur la rue » : « Demandez que ma souffrance soit une expiation et un mérite. Que je ne perde ni l'une ni l'autre en acceptant la sainte volonté de Dieu¹. » Il reprend plus tard : « Le bon Dieu m'accorde cette grâce de regarder l'effondrement de ma vie comme le gage assuré d'un avenir bien heureux. Oh oui, je rencontrerai sa miséricorde sur le seuil de l'éternité [...]. La mort est une assomption pour ceux qui ont beaucoup souffert. Et puis, ma chère sœur, ne faudrait-il pas être aveugle pour ne pas voir que Dieu veut aujourd'hui, partout, séparer les boucs de ses brebis. Pour reconnaître celles-ci, il les tond jusqu'à la peau². » Comment la supérieure des Sœurs de Saint-Joseph de Chambéry ne serait-elle pas touchée par l'aveu de ces tourments, elle qui n'a pas cessé de s'interroger sur sa « route scabreuse³ », sans rien en laisser paraître à l'extérieur, sinon à quelques proches ?

Grâces mystiques ou « guerre du diable »

C'est à l'une de ces proches, sa nièce Aimée de Jésus, provinciale de Rome, que nous devons de pouvoir lever le voile sur l'expérience spirituelle de la Mère Marie-Félicité. Peu après sa mort, elle demande un témoignage au Père Talon, son dernier confesseur semble-t-il⁴. Elle sollicite aussi le Père Larive, missionnaire de Saint-François de Sales, ancien chapelain des troupes britanniques en Inde et fondateur de la mission de sa congrégation en Angleterre⁵. Il est entré en contact avec sa tante en 1862, après la mort de la Mère Saint-Jean Boissat, et est devenu son confident. En 1888, il lui adresse la copie de lettres envoyées d'août 1862 à mars 1865, seize au total, auxquelles il joint trois billets non datés adressés à des sœurs en Inde⁶. Le dossier conserve enfin une lettre écrite le 5 juillet 1862 par la Mère Marie-Félicité, « l'âme brisée », à l'abbé Charbonnier, aumônier de la maison mère, qu'elle avait chargé de se renseigner sur son cas à Rome et qui lui a transmis sans ménagement la réponse des dominicains de la Minerve : « On dit que c'est la guerre du diable⁷. »

L'historien, confronté à ces correspondances intimes, ne doit pas céder à l'illusion du dévoilement. Le récit de soi est mise en scène et mise en mots. Il relève d'une stratégie rhétorique qui aide à vivre le quotidien ou l'extraordinaire, en quête d'un avis ou d'une légitimation⁸. Le fait est patent dans la relation que la Mère Marie-Félicité noue avec le Père Larive. Anéantie par le jugement romain après des années de tiraillements entre ses confesseurs et ses

¹ *Ibid.* : lettre à la Mère Marie-Félicité Veyrat, 7 juillet 1882. Le marquis déclare ne disposer que du douzième de la fortune de son père, sa mère « ayant repris ce qui lui appartenait » à la mort de celui-ci en 1864.

² *Ibid.* : lettre à la Mère Marie-Félicité Veyrat, 1^{er} février 1883.

³ ASSJC, dossier Veyrat : Marie-Félicité Veyrat à François Larive, 27 juin 1863.

⁴ *Ibid.* : lettre non datée et non signée, avec adjonction du nom de l'auteur. Le Père Talon n'est pas répertorié par Léon MORAND, « Personnel ecclésiastique du diocèse de Chambéry de 1802 à 1893 », *Documents de l'Académie de Savoie*, t. 7, 1893, p. 157-748, à moins qu'il ne s'agisse de François Tallon, mentionné dans la liste des missionnaires diocésains de Myans.

⁵ « Le Père François Larive, fondateur de nos missions d'Angleterre », *Revue des missionnaires de Saint-François-de-Sales*, mai-juin 1961.

⁶ ASSJC, dossier Veyrat : François Larive à Aimée de Jésus, 2 février 1888.

⁷ *Ibid.* : Marie-Félicité à Pierre Charbonnier, 5 juillet 1862 (avec une annotation d'Aimée de Jésus).

⁸ Dominique-Marie DAUZET, *La mystique bien tempérée. Écriture féminine de l'expérience spirituelle XIX^e-XX^e siècle*, Cerf, 2006, 381 p. ; Caroline MULLER, *La direction de conscience au XIX^e siècle (France, 1850-1914). Contribution à l'histoire du genre et du fait religieux*, thèse, Université Lyon 2, 2017, 559 p.

directeurs, incapables de répondre à ses attentes, elle se laisse aller à la confiance dès la troisième lettre dans l'espoir d'un secours :

Que l'âme de cette chère Mère [Saint-Jean] était grande et généreuse ! La pauvre mienne n'est pas la sienne. Je croyais autrefois aimer Dieu, ne soupirer qu'après l'établissement de son règne divin, je croyais même qu'il était le maître et le possesseur absolu de tout mon être. Hélas, mon Père, je me suis trompée ! Et quand je me croyais bien établie dans le cœur de Dieu, j'étais en pleine banqueroute spirituelle. Voilà un peu la cause de mes maux d'yeux et en partie du dépérissement de ma santé. Tout le monde l'ignore ici, les peines cuisantes dont je suis dévorée intérieurement me font mourir peu à peu. Toutes les voies de la consolation me sont fermées [...]. Priez pour moi, afin que si Dieu, dans ses redoutables jugements, a permis une si terrible débâcle, je sache supporter en esprit de pénitence les peines cuisantes qui me dévorent et que je boive de bon cœur, et jusqu'à la lie, le calice amer qui m'est réservé. Un ami de celle que j'ai encouragée et consolée en de bien amers moments saura, sans connaître le fond de mon âme, peut-être me dire quelques paroles de paix¹.

Un mois plus tard, elle reprend (nous n'avons pas, hélas, les lettres du Père Larive) :

Votre lettre m'a fait quelque bien, plus cependant par l'idée que j'avais que vous priiez pour moi que par les bonnes choses que vous m'écriviez, parce que, ne connaissant pas la nature de mon mal, je ne vous croyais pas un juge compétent [...]. Mon corps est resté brisé et malade. Quant à mon cœur, il est plus vide et plus détaché de toutes choses. Je verrais arriver la mort avec plaisir, si c'était la sainte volonté de Dieu. Mon âme, surtout ma volonté est restée attachée à la Croix de son Sauveur, et il me semble être plus disposée que jamais aux souffrances et aux humiliations qu'il plaira à Dieu de m'envoyer ; ce doit être maintenant ma nourriture jusqu'à la fin de ma vie, je dois rester avec Jésus à la Croix et au Calvaire, sans chercher à en descendre².

Encore un mois et un second deuil, celui de l'évêque de Vizagapatam Neyret, et la Mère Marie-Félicité livre son secret au Père Larive : « Pour vous aider à porter cette croix, je vais vous dire, mon Père, ce qui m'est arrivé à moi-même³. » Commence alors un long récit des origines, qui devient confidence régulière en forme de direction spirituelle à distance. La supérieure met des mots sur ses états d'âme, pour dire l'indicible, en empruntant ceux des auteurs spirituels qui ont ses faveurs, Ignace de Loyola, Thérèse d'Avila, les jésuites du Grand Siècle, François de Sales, Alphonse de Liguori⁴. Les Pères Talon et Larive reconnaissent en elle un état mystique qui se manifeste par des grâces extraordinaires reçues dans l'oraison. À leur suite, le Père Demain parle de « contemplation infuse » et situe en contrepoint ses peines intérieures, selon les catégories de la théologie ascétique et mystique en plein renouveau à son époque⁵. À l'opposé, l'aumônier Cusin en 1847 et les dominicains romains en 1862 dénoncent cent l'« illusion » de la supérieure et aggravent ses angoisses. Il n'appartient pas à l'historien de trancher ce débat. Mais il ne peut pas ignorer cette dimension de l'itinéraire de la Mère Marie-Félicité qui éclaire son action publique et donne accès à un système de représentations

¹ ASSJC, dossier Veyrat : Marie-Félicité à François Larive, 25 novembre 1862.

² *Ibid.* : Marie-Félicité à François Larive, 27 décembre 1862.

³ *Ibid.* : Marie-Félicité à François Larive, 1^{er}-2 février 1863.

⁴ Léon BOUCHAGE, *La Révérende Mère...*, p. 13-14. Aux provinciales, la Mère Marie-Félicité recommande de lire *Le traité de la perfection chrétienne* du Père Rodriguez et *L'homme religieux* du Père Saint-Jure.

⁵ Henri DEMAIN, *Mère Marie-Félicité...*, p. 147-156. Le jésuite définit l'état mystique comme celui où « Dieu amène l'âme au-delà des frontières communes du surnaturel pour se donner à elle dans de mystérieuses communications ».

personnelles et collectives révélatrices des émotions religieuses d'un siècle qui a fait la part belle aux visions et aux apparitions, dans les cloîtres ou sur la place publique¹.

« Depuis le soir de la Toussaint 1845 jusqu'en mai 1847, il me semblait n'être plus sur la terre, mais par anticipation dans le ciel ; mes sens m'étaient presque inutiles, et je ne comprends pas comment j'ai pu, en ce temps-là, remplir mes fonctions². » La Mère Marie-Félicité évoque en ces termes, en 1863, la période de « sublime contemplation » (P. Talon) qui mit fin à une douzaine d'années « d'étranges tortures intérieures, ténèbres épaisses, sécheresses dévorantes, délaissements pénibles, tentations de toutes espèces, angoisses indéfinissables ». Tout débute lors d'une retraite qui ouvre sur elle « les cataractes du ciel » et annonce l'union mystique avec le « céleste Amant ». Il se présente « aux yeux de son âme » couronné d'épines, « avec le manteau et le sceptre de dérision » : « J'entendis distinctement des oreilles de mon âme “Voilà l'homme”, et je répondis instantanément “Je le prends pour mon partage.” » Puis viennent des semaines agitées par un « fleuve de douleur, de regret et d'amertume », un « déluge de larmes » purificatrices jusqu'à ce que le Christ « la prenne enfin pour sienne » et qu'elle devienne « sa vraie épouse ». Le Père Talon résume ainsi les événements :

À Noël 45, une vive douleur de ses péchés la saisit puissamment et lui fit verser des larmes abondantes. Cet état dura jusqu'au 25 janvier 46. Ensuite, elle fut calme et demeura persuadée qu'elle avait eu une contrition parfaite de ses péchés passés. De là jusqu'au 15 mars de la même année, le Seigneur lui accordait des faveurs que, dans la théologie mystique, on peut appeler préparatoires à l'union divine. Et enfin, le 15 mars, elle entra pour ainsi dire en possession sensible de Notre Seigneur.

Sans nier l'exaltation de la supérieure³, le religieux ordonne et discipline son expérience *a posteriori*. Il valorise les « grandes lumières » qu'elle reçoit sur la Jérusalem céleste, la vérité et la sagesse de Dieu, la Trinité, l'Incarnation, la Croix, le sacrifice eucharistique, le sacerdoce et l'avenir de sa congrégation en prenant soin de désarmer la méfiance de l'autorité hiérarchique face à toute expérience, surtout féminine, qui se réclame d'une relation immédiate avec Dieu⁴ :

Elle [ne comprenait pas] les mystères en eux-mêmes, mais elle contemplait la vraie doctrine catholique sur ces mystères et, au lieu de lire ces choses dans saint Thomas, elle les voyait en Dieu d'une manière plus relevée [...]. Dieu lui faisait voir sensiblement Jésus-Christ dans le prêtre, cela d'une manière ineffable et incompréhensible pour nous, mais réelle, ce qui la rendait docile à son confesseur comme une enfant⁵.

« Tout cela n'est qu'illusion. » La remarque lâchée par l'aumônier Cusin un jour de mai 1847 a un effet dévastateur, alors que la supérieure s'interroge sur sa voie et est éprouvée par des deuils et des maladies dans la communauté. Ces derniers achèvent de la persuader que son état est « une folle et malheureuse illusion de Satan ». La souffrance, entrevue par l'épouse du Crucifié au soir de Pâques lors d'un transport en esprit au Jardin des oliviers, cause d'une « douleur mortelle », s'installe, nourrie encore par les conflits qui conduisent à son renvoi du

¹ Guillaume CUCHET, « La rénovation de l'émotion religieuse », dans Alain CORBIN et al. (dir.), *Histoire des émotions*, t. 2, Paris, Seuil, 2016, p. 322-351 ; Matthieu BREJON DE LAVERGNEE, *Le temps des cornettes. Histoire des Filles de la charité XIX^e-XX^e siècle*, Paris, Fayard, 2018, p. 401-437.

² ASSJC, dossier Veyrat : Marie-Félicité à François Larive, 1^{er}-2 février 1863.

³ Il raconte : « Elle entendit Notre Seigneur lui dire intérieurement “J'ai triomphé !” ... et elle de répondre avec un enthousiasme pendant près d'une heure “Régnez ! Régnez ! Régnez !” »

⁴ Jacques MAITRE, *Mystique et féminité. Essai de psychanalyse sociohistorique*, Paris, Cerf, 1997, 482 p.

⁵ ASSJC, dossier Veyrat : lettre du Père Talon. La Mère Marie-Félicité recourt également à des qualificatifs théologiques pour définir son état de pénitente (contrition, grâce de componction).

supériorat « avec une sorte d'ignominie » : « Je ne sais comment je n'ai pas succombé à tant de douleurs [...]. J'avais oublié ce qui pouvait me rassurer et je ne voyais les choses que du côté le plus amer. » Mais elle accepte sa croix, malgré « les rugissements de la nature », et en voit les fruits dans la prospérité de la congrégation et l'approbation des constitutions : « Nous ne sommes que de pauvres et misérables instruments entre les mains de Dieu¹ ! »

La Mère Marie-Félicité n'évoque guère ses expériences ultérieures jusqu'au choc de 1862, provoqué par son désir d'être fixée sur ses « voies scabreuses » en recourant aux théologiens romains auxquels elle envoie l'abbé Charbonnier. On connaît leur réponse qui la plonge dans un grand désarroi. Elle le confie à son émissaire :

J'ai reconnu, au fort même de ma douleur, la miséricorde de Dieu en cela, puisque c'est le moyen dont il se sert pour m'empêcher de rouler jusqu'au plus profond de l'abîme. J'ai eu l'âme brisée, dans sa partie la plus intime, et le cœur tellement oppressé qu'il m'était impossible d'ouvrir la bouche. J'ai cru d'en étouffer. Je répandais deux ou trois larmes. Mais la douleur était si vive que je ne pouvais pleurer de manière à me soulager. Ce n'a été qu'avant-hier jeudi que j'ai pu pleurer, et dès lors, je suis moins mal et mes idées sont plus lucides [...]. Je dois vous dire pourtant que je n'ai pas eu un seul sentiment de révolte, ni de murmure contre Dieu, dont j'ai sans cesse adoré les jugements qu'il a rigoureusement exercés envers moi en me laissant descendre si bas [...]. Je n'ose paraître devant Dieu tant il me semble que je suis hideuse à ses yeux. La Magdeleine pécheresse me semble mille fois moins coupable que moi et, quand il me vient un sentiment de dévotion quelconque, il y a quelque chose en moi qui lui ferme la porte [...]. Je voudrais avoir un peu plus de sainteté, et je m'en irais droit à la trappe pleurer mes péchés le reste de mes jours².

Des mois de combats intérieurs commencent dont le Père Larive est le confident rassurant. Souvent malade, la Mère Marie-Félicité vit de longs temps de désert spirituel comme au seuil de l'année 1864 :

Je n'ai plus qu'une espèce d'instinct, comme les animaux, qui me fait mouvoir : il me semble que la foi et la raison ne sont plus pour moi, et qu'il n'y a que l'animal ; mon esprit est tellement pesant que, lorsque je veux essayer de l'élever, il est comme un sac de plomb qui retombe aussitôt de tout son poids ! [...] Je bois, je mange, je me lève, je me couche, cherchant du soulagement quand je souffre, comme font les animaux. Voilà, mon Père, la vie que je mène, restant longtemps sans penser à Dieu et, quand je veux aller à lui, mes efforts sont inutiles³.

Elle aspire à la mort comme à une délivrance (elle n'a pas 50 ans, mais a le sentiment d'en avoir « plus de 60 par l'affaiblissement général ») :

Si je vis encore deux ou trois ans, ce ne sera plus qu'une vie languissante [...]. Le monde est vide quand Jésus ne se fait pas sentir à l'âme et quand on se sent affaibli par les infirmités et qu'on est accablé d'une lourde responsabilité. Oui, heureusement, nous sommes vers la fin, c'est consolant, mais pas toujours ; les redoutables jugements du Seigneur viennent quelquefois effrayer quand, hélas, on a tant offensé Dieu, qu'on a une si grande responsabilité et qu'on ne rencontre chez soi qu'ingratitude et infidélité⁴.

Intense, la souffrance prend sens dans la Croix du Sauveur que la supérieure revendique en « partage unique, entièrement unique⁵ » : « La Croix au cœur, la Croix à l'esprit, la Croix au corps, la Croix à l'intérieur, la Croix à l'extérieur, la Croix pour le passé, la Croix pour le pré-

¹ *Ibid.* : Marie-Félicité à François Larive, 1^{er}-2 février 1863.

² *Ibid.* : Marie-Félicité à Pierre Charbonnier, 5 juillet 1862 (la rédactrice précise : « Brûlez, s'il vous plaît, cette lettre »).

³ *Ibid.* : Marie-Félicité à François Larive, 2-16 février 1864.

⁴ *Ibid.* : Marie-Félicité à François Larive, 11 mai 1864.

⁵ *Ibid.* : Marie-Félicité à François Larive, 24-27 mai 1865.

sent, la Croix pour l'avenir, et jusqu'au dernier soupir¹ ! » Fille de l'âge romantique, sœur d'un poète, échappe-t-elle toujours à une forme de complaisance doloriste ? S'il est difficile de l'affirmer, il n'en est pas moins vrai que sa spiritualité intègre une forte dimension sensible, christocentrique et mariale, en phase avec les mutations du second tiers du XIX^e siècle vers une religion accessible au cœur². En témoigne un récit situé lors d'une cérémonie de vêture, le 8 décembre 1845, fête de l'Immaculée Conception³. Alors que le prédicateur déroule son sermon, la Mère Marie-Félicité souffre de ne pas entendre le nom de Jésus, « plus délicieux que le miel à la bouche, plus mélodieux à l'oreille que les concerts les plus harmonieux, plus suave que les aromates les plus odoriférants, plus enivrant que le vin et les liqueurs les plus exquis ». Lorsqu'elle l'entend enfin, elle fond en larmes puis, « subitement, ses sens sont suspendus » et elle voit « Marie au milieu de la chapelle, élevée environ deux mètres au-dessus de la terre ». La Vierge étend ses bras et ses mains, prolongés par des rayons de lumière, « tenant son manteau étendu », et lui promet de prendre les Sœurs de Saint-Joseph de Chambéry « sous sa protection spéciale⁴ ». La vision est calquée sur l'iconographie de la Médaille miraculeuse, frappée en 1832 et diffusée à des centaines de milliers d'exemplaires à la suite des apparitions de la Vierge à Catherine Labouré, fille de la charité du couvent de la rue du Bac à Paris⁵.

Régulièrement, mais trop rarement à son gré, la Mère Marie-Félicité croit éprouver la présence sensible de Jésus et de Marie, parfois entourée de saints, qui déchire ses nuits de l'âme. « Hier, 30 avril, Jésus mon Amour a daigné me montrer sa face, je l'ai adoré dans le Saint-Sacrement en sa qualité de Verbe incarné et de parole essentielle du Père et, aujourd'hui, après la sainte communion, il a repris sa qualité d'amour unique et d'époux bien-aimé de mon âme⁶. » « Mon âme se sent prise par un soudain recueillement très profond, mes yeux se ferment, ma langue se lie, mais mon cœur parle à Marie qui anime pour ainsi dire sa statue. Un faisceau de rayons lumineux partant de toute sa personne viennent converger sur mon cœur, le blessent amoureusement et profondément puis, comme l'aimant, m'attirent à elle⁷. » La Mère Marie-Félicité associe ainsi « la Mère des douleurs » à « l'Homme des douleurs », dans une spiritualité victimale et réparatrice équilibrée par « l'effusion de l'amour⁸ » : « Oui, mon âme est la très uniquement véritable épouse de Jésus. Il est pour elle un époux de sang et de douleurs, et c'est pour cela, parce qu'il est mon très véritable amour, mon époux sacré et un époux de sang, de douleurs et de croix, que je l'aime très uniquement, très tendrement, très ardemment, amoureusement. Hélas, mon Père, pardon, prenez patience, l'amour m'emporte !

¹ *Ibid.* : Marie-Félicité à François Larive, 27 décembre 1862.

² Gérard CHOLVY, « “Du dieu terrible au dieu d'amour” : une évolution dans la sensibilité religieuse au XIX^e siècle », dans *Transmettre la foi XVI^e-XX^e siècles*, t. 1, Paris, CTHS, 1984, p. 141-154.

³ La croyance à l'Immaculée Conception est ancienne et populaire. Elle ne deviendra un dogme qu'en 1854 et c'est sous ce nom que Bernadette Soubirous identifiera la Vierge à Lourdes en 1858. La Mère Marie-Félicité s'est rendue à Lourdes au moins une fois, en 1884, selon Henri DEMAIN, *Mère Marie-Félicité...*, p. 177.

⁴ ASSJC, dossier Veyrat : Marie-Félicité à François Larive, 27 juin 1863. Cette vision justifie l'adjonction de l'Immaculée Conception à saint Joseph dans le titre sous lequel la supérieure fait reconnaître sa congrégation par le Saint-Siège.

⁵ Philippe BOUTRY, « L'iconographie des apparitions mariales dans la France du XIX^e siècle : l'Unique et ses représentations », dans Bruno BETHOUART, Alain LOTTIN (dir.), *La dévotion mariale de l'an mil à nos jours*, Arras, Artois Presses Université, 2005, p. 347-363.

⁶ ASSJC, dossier Veyrat : Marie-Félicité à François Larive, 1^{er} mai 1863.

⁷ *Ibid.* : Marie-Félicité à François Larive, 10 janvier 1865.

⁸ *Ibid.* : Marie-Félicité à François Larive, 27 juin 1863 et 30 novembre 1864.

Il me fait dire des non-sens ! », confie la religieuse dans la dernière lettre du corpus à notre disposition qui prend valeur de suprême aveu¹.

« Une vraie biographie est d'abord la vie d'un individu et la légitimité du genre historique passe par le respect de cet objectif, la présentation et l'explication d'une vie individuelle dans l'histoire, mais une histoire éclairée par de nouvelles conceptions historiographiques. » Le propos du médiéviste Jacques Le Goff, soucieux de contrer le procès en non-pertinence instruit contre la biographie par des historiens et des sociologues, garde toute sa valeur². Étudier la Mère Marie-Félicité, c'est d'abord observer l'une des protagonistes de la révolution congréganiste du XIX^e siècle qui a profondément marqué les sociétés contemporaines, en Europe et outre-mer, en orientant des milliers de femmes vers une vie consacrée associée à des services d'enseignement et d'assistance³. C'est aussi suivre son parcours singulier et entrevoir sa spiritualité dans ce qu'elle en laisse deviner par ses lettres intimes, sans céder à l'illusion de la transparence ni reculer devant l'impression d'inaccessibilité du paysage intérieur revêtu des mots de la théologie⁴. Le succès de son gouvernement apparaît comme une victoire remportée sur ses misères physiques et morales, gage de croissance pour sa congrégation dans sa lecture providentialiste des faits. Ce qu'elle appelle ses « voies scabreuses » offre à l'historien des perspectives inédites sur divers dossiers qui le plongent au cœur de l'expérience religieuse et constituent pour lui de nouveaux territoires, avec des enjeux importants autour du genre, ceux de la spiritualité et de la mystique, de la confession et de la direction de conscience, des émotions et des sensibilités⁵.

¹ *Ibid.* : Marie-Félicité à François Larive, 24-27 mars 1865.

² Jacques LE GOFF, « Comment écrire une biographie historique aujourd'hui ? », *Le Débat*, n° 54, 1989, p. 50.

³ Claude LANGLOIS, *Catholicisme, religieuses et société. Le temps des bonnes sœurs*, Paris, DDB, 2011, 219 p. ; Gérard CHOLVY, *Le XIX^e siècle, « grand siècle » des religieuses françaises*, Perpignan, Artège, 2012, 134 p.

⁴ Dominique-Marie DAUZET, *Marie Odier de la Paillone, fondatrice des Norbertines de Bonlieu, Drôme, 1840-1905*, Turnhout, Brepols, 2001, p. 289-328.

⁵ Claude LANGLOIS, *Le continent théologique. Explorations historiques*, Rennes, PUR, 2016, 358 p.